



Fiche de poste

CHEF.FE DE CENTRE

Déploiement du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en Loire-Atlantique

28/11/2022

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 13 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, à l'appropriation d'un socle républicain et démocratique, d'un esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction et une équipe de soutien composée de : un.e chef.fe de centre, un.e ou deux (à partir de 182 volontaires) adjoint.e.s, un.e intendant.e, un.e référent.e sanitaire
- des cadres intermédiaires : cadres de compagnie
- des cadres de proximité : tuteurs.rices de maisonnée.

En Loire-Atlantique, plusieurs séjours seront organisés en 2023 sur les périodes suivantes :

- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet.

Poste :

A – Responsabilités

La/le chef.fe de centre est garant des finalités du séjour et responsable de la préparation et de la conduite du séjour de cohésion (séjour ACM déclaré par le recteur de région académique).

Il/elle est l'interlocutrice.teur au quotidien de l'équipe-projet départementale et notamment du chef de projet et du référent « séjours » du SDJES.

Il/elle participe au recrutement des encadrants qui sont sous sa responsabilité.

Pour les volontaires et pour les cadres, il/elle incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion.

Il/elle exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux :

1. Responsable du centre

Il/elle dirige, administre et anime la vie du centre. Son action personnelle s'exerce sur l'ensemble de l'équipe des encadrants et sur chacun des volontaires.

Il/elle est sur place le référent des autorités, académiques et préfectorale.

Pendant le séjour, il/elle est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs, il/elle fait mettre en œuvre l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents.

Il/elle s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

A titre indicatif, les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 210 volontaires. Chaque centre est composé de 3 ou 4 compagnies. Chaque compagnie contient 3 ou 4 maisonnées accueillant chacune 12 à 14 volontaires.

Il/elle organise le lien avec les familles des volontaires.

En lien et en accord avec le chef de projet :

- il/elle répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre
- il/elle organise les cérémonies d'ouverture et de fin de séjour.

Il/elle veille à donner du sens à l'ensemble des rites républicains définis par le projet départemental. Il/elle préside le lever quotidien des couleurs au terme duquel il/elle s'adresse quotidiennement aux appelés.

Par son action personnelle et par le style qu'il/elle imprime dans l'exercice de sa fonction, il/elle contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d'autrui et de l'engagement.

Il/elle participe au retour d'expérience et est amené.e à formuler des propositions d'aménagement et d'évolution.

2. Responsable pédagogique

Sur le plan pédagogique, il/elle prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des 7 thématiques obligatoires. En amont du séjour, en lien étroit avec l'équipe-projet départementale, il/elle identifie et contacte les intervenants et les prestataires, et leur donne l'information nécessaire afin que les contenus soient adaptés aux volontaires et en cohérence avec le fil pédagogique du séjour.

Il/elle veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et d'éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l'interdisciplinarité entre les contenus proposés.

Appuyé.e par son adjoint.e, il/elle construit l'emploi du temps des deux semaines du séjour.

Il/elle participe à l'ingénierie et à l'organisation de la formation départementale de l'encadrement pilotée par le SDJES.

Il/elle identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion pour garantir la réalité du principe d'universalité du SNU.

3. Responsable de la discipline générale

Il/elle est responsable de l'application du règlement intérieur du centre SNU.

4. Responsable de l'organisation logistique et matérielle

En appui sur l'intendant du séjour, il/elle prépare le bon déroulement du séjour aux plans logistique et matériel, y compris les conditions d'hébergement et de restauration.

Pendant le séjour, il/elle veille à ce que l'organisation permette la mise en œuvre du planning.

Il/elle s'assure du respect du budget prévisionnel du centre établi par le chef de projet et suit l'exécution des dépenses.

Il/elle supervise le convoyage des volontaires et des accompagnateurs, en lien avec la DRAJES, qui le coordonne, et le SDJES.

B – Connaissances et compétences mises en œuvre

CONNAISSANCES :

Expérience de formation ou d'encadrement au sein d'un corps en uniforme, de l'Education nationale ou des associations d'éducation populaire
Sens de l'organisation,
Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation,
Eléments de psychologie de l'adolescent,
Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques,
Connaissance des procédures administratives et financières,
Capacité à rendre compte de son action,
Capacité à gérer un conflit.

COMPÉTENCES MANAGÉRIALES REQUISES :

Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse,
Capacité au leadership et maîtrise de soi,
Sens de l'initiative,
Conduite d'actions en partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés.

C – Conditions particulières d'exercice

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion (1 jour de repos hebdomadaire).

Il sera demandé aux encadrants de signer la charte de l'encadrant.

D – Rémunération

- Contrat d'engagement éducatif sur la base de 137.60 € brut par jour pour 47 jours rémunérés (44 en cas de 2^{ème} ou 3^{ème} séjour). Il est à noter que la présence est requise 1 jour avant et 1 jour après le séjour de cohésion proprement dit. Les 47 jours comprennent les 13 jours de séjour ainsi qu'un jour avant et un jour après le séjour, 6 journées de formation (dont 3 dans la semaine précédant le séjour), 21 journées de préparation dont 2 juste avant le séjour et 4 jours de repos compensateur juste après le séjour ainsi qu'un jour de retour d'expérience.

- Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sont indemnisables au titre de leur activité d'encadrement en vertu du décret n°2022-343 du 10 mars 2022 et de l'arrêté du même jour qui porte indication des taux et montants applicables selon la fonction occupée. Le montant en vigueur, par jour, pour un chef de centre est de 78 € brut et est calculé sur la durée du séjour de cohésion uniquement.

Documents à adresser à : contact-snu44@ac-nantes.fr

[Possibilité de postuler à un seul ou plusieurs séjours](#)

Date limite de réception des candidatures :

-pour le séjour d'avril : 24 décembre 2022

-pour le séjour de juin : 13 janvier 2023

-pour le séjour de juillet : 06 février 2023